

CMQ-63937

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 25 juillet 2011.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut administrer ses affaires faute de quorum, et ce, suite à la démission de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Paroisse;

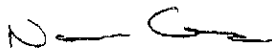
EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec, agissant pour et au nom de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, sous l'autorité de l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (Lois refondues du Québec, chapitre C-35), décrète ce qui suit :

- o Le paiement du salaire de la préposée à la guérite, madame Alison Poudrier, pour les périodes des 8, 9 et 10 juillet, des 15, 16 et 17 juillet et des 22, 23 et 24 juillet 2011 pour un total de 1 024,43 \$, représenté par les chèques numéros 3211 à 3214 inclusivement;
- o L'achat et le paiement d'un classeur, d'un bureau et d'une chaise à monsieur Pierre Béliveau pour un total de 350 \$, représenté par le chèque numéro 3215;
- o L'achat et le paiement de 300 timbres pour l'envoi postal du vote par correspondance au montant de 201,50 \$, représenté par le chèque numéro 3216.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE monsieur Robert Pagé, et en son absence, monsieur Jean Rioux, soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin, et ce, en plus des personnes déjà autorisées par cette Paroisse conformément à la Loi

La secrétaire par intérim de la Commission.



Naomi Gunst, avocate